

VILLE DE MONTBELIARD
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni à Pays de Montbéliard Agglomération, avenue des Alliés, dans la salle du Conseil de la Communauté d'Agglomération, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle BIGUINET, Maire.

La convocation a été adressée aux Conseillers Municipaux et affichée le 30 juin 2023.

Etaient présents :

M. Alexandre GAUTHIER, Mme Christine SCHMITT, Mme Annie VITALI,
M. Philippe TISSOT, Mme Léopoldine ROUDET, M. Christophe FROPPIER,
Mme Ghénia BENSAOU, M. Eddie STAMPONE, Adjoint
Mme Evelyne PERRIOT, M. Frédéric ZUSATZ, Mme Gisèle CUCHET, M. Rémi
PLUCHE, M. Olivier TRAVERSIER, M. François CAYOT, M. Karim DJILALI,
Mme Nora ZARLENGA, M. Olivier GOUSSET, Mme Hélène MAITRE-
HENRIET, Mme Priscilla BORGERHOFF, Mme Marie-Rose GALMES,
M. Mehdi MONNIER, M. Bernard LACHAMBRE, Eric LANÇON, M. Alain
PONCET, Mme Myriam CHIAPPA KIGER, M. Gilles BORNOT, M. Eric
MARCOT, Conseillers Municipaux

Etaient excusés :

M. Philippe DUVERNOY avec pouvoir à Mme Marie-Noëlle BIGUINET
Mme Anne POCHOUNY avec pouvoir à M. Philippe TISSOT
Mme Alixia BEAUTÉ avec pouvoir à M. Gilles MAILLARD
Mme Sophie GUILLAUME avec pouvoir à M. Christophe FROPPIER
Mme Sidonie MARCHAL avec pouvoir à M. Eric LANÇON

Etaient absents :

M. Gilles MAILLARD
M. Patrick TAUSENFREUND

Secrétaire de séance :

Mme Priscilla BORGERHOFF

OBJET

DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET PRINCIPAL

Cette délibération a été affichée le : 12 juillet 2023

DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

Le Budget Primitif de la Ville a été adopté par le Conseil Municipal en sa séance du 3 avril 2023.

Sa construction et son adoption se sont faites dans un contexte de forte incertitude sur des recettes et des dépenses prévisionnelles importantes en termes de montant : l'absence de données chiffrées sur l'application de l'amortisseur d'électricité, l'absence de précision sur les recettes de fiscalité locale (montant de la revalorisation des bases de taxe foncière).

La première Décision Modificative de l'exercice réajuste les prévisions du Budget Primitif, avec les principales évolutions ci-dessous exposées.

Dépenses de fonctionnement (hors transferts à la section d'investissement) :
+ 334 013.53 € :

- **Les charges générales :** + 245 185.96 €, avec divers ajustements à la hausse ou la baisse sur 20 postes de dépenses.

Parmi les plus significatifs, une hausse des charges locatives et de copropriété principalement due à l'augmentation des coûts de l'énergie, une augmentation des primes d'assurance (augmentation des indices de révision), une diminution du montant des prestations de surveillance du marché de Noël liée au différentiel entre le montant du devis prévisionnel et celui de la facture reçue à l'issue de la manifestation, l'ajustement de divers postes relatifs à l'organisation de manifestations non finalisées lors du vote du BP 2023 (30 ans du Près la rose, Journées Gourmandes, Château en scène, Ecoles et cinéma), ainsi que les prestations (par ailleurs subventionnées) pour mener à bien des projets comme Montbel'été, Solidacité ainsi que des projets initiés dans le cadre de Cité éducative. Par ailleurs, une augmentation des prestations nécessaires pour la remise en fonctionnement du CNPA, après un an de fermeture, en vue des colonies d'été, ainsi qu'une augmentation des coûts des prestations d'analyse et de traitement de l'eau du Centre aquatique du fait d'une augmentation substantielle des tarifs des prestataires en la matière. Afin de lutter contre les nuisances phoniques et sanitaires occasionnées par les pigeons et corbeaux, la ville poursuit ses interventions à la fois en régie et par l'intermédiaire d'un prestataire afin d'en réguler la population pour une somme de 19 980 €.

- **Les autres charges de gestion courante :** + 88 827.57 €.

La principale augmentation (65 000 €) s'explique du fait de la réorientation de crédits d'investissement du programme de voirie en section de fonctionnement afin de pouvoir appliquer le protocole d'accord transactionnel conclu avec la société Eurovia du fait de la prise en compte de la demande de révision des prix justifiée par les circonstances exceptionnelles liées à l'instabilité et à l'envolée sans précédent des prix de certaines matières premières.

Recettes de fonctionnement (hors résultat de fonctionnement reporté) :
609 913.82 € :

- **Les produits des services et des domaines : + 23 557 €**
Cette augmentation est principalement générée par la fréquentation à la hausse des musées suite aux différentes expositions et à leur succès auprès du public, ainsi qu'à un bon recouvrement de recettes pour les sinistres subis par le domaine public du fait de tiers.
- **Les impôts et taxes : + 380 522.17 €**
Sont prises en compte au titre de la présente DM les augmentations escomptées du produit de taxe foncière du fait de la revalorisation des bases fiscales quand bien même la notification officielle de l'état fiscal est toujours en préparation à la DDFIP.
Par ailleurs, dans le cadre de la démolition du Centre des Hexagones, le marché de la Petite Hollande a été relocalisé ; afin de prendre en compte les désagréments subis par les commerçants du fait de ce déplacement, le conseil municipal a voté la gratuité des droits de place ; ceci impacte les recettes escomptées de – 25 000 €.
- **Les dotations et participations : + 180 102.02 €**
Le chapitre correspondant est abondé de sommes notifiées depuis le vote du BP et qui concernent plus particulièrement l'ajustement de la Dotation de Solidarité Urbaine, de la subvention CAF, de l'allocation compensatrice de taxe foncière industrielle, des subventions Contrat Ville Unique du fait de la réalisation de nombreuses manifestations à destination des habitants des secteurs prioritaires, de la subvention colonies apprenantes.
En ce qui concerne la revalorisation des bases fiscales, ce chapitre bénéficie des compensations de l'Etat au titre des exonérations de la taxe foncière à hauteur de 45 116 €.

Dépenses d'investissement : + 520 787.23 € :

- **Les immobilisations corporelles** sont ajustées de 346 931.00 € du fait du rachat à l'EPF de l'immeuble 4 rue des Halles/17 place de la Lizaine, la commune souhaitant mettre en œuvre un projet de cession afin que ce bien recouvre sa vocation à la fois commerciale et professionnelle (local en rez-de-chaussée) et d'habitat (aux étages) et en outre, de la poursuite des réserves foncières le long de l'Allan .La présente DM prévoit, par ailleurs, l'inscription des sommes nécessaires à l'acquisition d'une nouvelle console Son pour l'Atelier des Mômes eu égard à l'accord du Centre National de la Musique quant à son soutien financier pour l'achat de cet équipement. A cela s'ajoute également l'achat de matériel de sécurité afin de compléter les équipements des policiers municipaux récemment recrutés.
- **Les immobilisations en cours** augmentent de 174 614.00 €.
Cette augmentation est principalement due à l'inscription des crédits pour la réalisation des projets pour lesquels une subvention DPV a récemment été notifiée à la collectivité : Requalification des aires de jeux (secteur Chiffogne), Travaux d'amélioration du groupe scolaire Victor Hugo, Végétalisation de la cour de l'école maternelle du Petit-Chênois et la rénovation de l'éclairage public.

Recettes d'investissement (hors transferts de la section de fonctionnement et emprunts) : + 248 323 € :

Les ajustements opérés concernent les subventions : - 159 905 € de l'ANRU du fait de la modification du périmètre d'intervention (parvis espace DOMON), + 371 791 € de DPV, + 13 500 € de Centre National de la Musique, + 3 500 € (DRAC) pour la restauration d'œuvres.

La DM 1 du budget principal est équilibrée par :

- Une augmentation du virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement de 275 900.29 € qui s'élève au total à 979 001.69 €
- Un emprunt prévisionnel d'équilibre de 7 609 590.80 (-3 436.39 €)

La Décision Modificative n° 1 du budget principal s'établit par conséquent comme suit :

FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
		334 013.53 €
011	Charges à caractère général	245 185.96 €
60623	Alimentation	6 000.00 €
60631	Fournitures d'entretien	3 000.00 €
6065	Livres, disques, cassettes, ...(médiathèque)	600.00 €
6068	Autres matières et fournitures	1 067.00 €
611	Contrats de prestations de services	57 500.00 €
6132	Locations immobilières	4 500.00 €
61358	Autres locations	12 375.00 €
614	Charges locatives et de copropriété	80 868.54 €
61521	Terrains	19 980.00 €
61558	Entretien et réparations sur autres biens mobiliers	5 360.00 €
6161	Assurances multirisques	17 913.08 €
6188	Autres frais divers	2 600.00 €
6228	Divers rémunérations d'intermédiaires et honoraires divers	4 400.00 €
6232	Fêtes et cérémonies	5 832.00 €
6234	Réceptions	4 000.00 €
6238	Divers publicité, publication	16 000.00 €
6247	Transports collectifs	3 000.00 €
6251	Voyages déplacements et missions	1 166.62 €
6282	Frais de gardiennage	-20 974.28 €
6288	Divers	19 998.00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	-126.63 €
64111	Rémunération principale	-126.63 €
65	Autres charges de gestion courante	88 827.57 €
6558	Autres contributions obligatoires	
65748	Subventions de fonctionnement aux associations	1 500.00 €
65811	Droits d'utilisation informatique en nuage	720.00 €
65818	Autres redevances pour concessions brevets licences	407.57 €

65888	Autres charges diverses de gestion courante	86 200.00 €
67	Charges spécifiques	126.63 €
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	126.63 €
014	Atténuations de produits	
023	Virement à la section d'investissement	275 900.29 €
RECETTES		609 913.82 €
70	Produits des services et du domaine	23 557.00 €
704	Travaux	9 057.00 €
7062	Redevance et droits des services à caractère culturel	6 000.00 €
7066	Redevance et droits des services à caractère social	3 000.00 €
7088	Autres produits d'activités annexes (abonnements et ventes d'ouvrages)	5 500.00 €
731	Impôts et taxes	380 522.17 €
73111	Impôts directs locaux	357 843.00 €
73137	Taxes sur les passagers	77.17 €
73141	Taxe sur la consommation finale d'électricité	47 602.00 €
73154	Droits de place	-25 000.00 €
74	Dotations et participations	180 102.02 €
74111	Dotation forfaitaire	-9 865.00 €
741123	Dotation de solidarité urbaine	76 747.00 €
74718	Etat - Autres	1 554.00 €
7472	Régions CVU	1 000.00 €
7473	Département CVU	1 000.00 €
74751	GFP de Rattachement	27 520.00 €
747888	Autres organismes	27 030.02 €
74833	Etat compensation au titre des exonérations de taxe foncière	45 116.00 €
74888	Autres	10 000.00 €
75	Autres produits de gestion courante	5 198.36 €
752	Revenus des immeubles	-6 062.10 €
75888	Autres produits exceptionnels DPV	11 260.46 €
77	Produits exceptionnels	0.00 €
78	Reprises sur amortissements et provisions	0.00 €
013	Atténuations de charges	20 534.27 €
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	11 159.27 €
6459	Remboursements sur charges de sécurité sociale et prévoyance	9 375.00 €
7817	Reprises sur provisions	
002	Résultat de fonctionnement reporté	0.00 €

INVESTISSEMENT		
DEPENSES		520 787.23 €
20	Immobilisations incorporelles	-2 850.00 €
2031	Frais d'étude	-2 850.00 €

21	Immobilisations corporelles	346 931.00 €
2111	Terrains nus	245 000.00 €
21828	Autres matériels de transport	3 800.00 €
21838	Autres matériel informatique	1 000.00 €
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	16 764.00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	80 367.00 €
23	Immobilisations en cours	174 614.00 €
2312	Agencement et aménagements de terrains	255 614.00 €
2313	Constructions	-67 000.00 €
2315	Installations, matériels et outillages techniques	-14 000.00 €
27	Autres immobilisations financières	2 092.23 €
275	Dépôts et cautionnements versés	2 092.23 €
Opé	Opérations budgétaires (AP)	0.00 €
RECETTES		244 886.94 €
13	Subventions d'investissement	248 323.33 €
1311	Etat - actifs amortissables	13 500.00 €
1321	Etat - actifs non amortissables	215 487.80 €
1322	Régions	19 335.53 €
16	Emprunts et dettes assimilées	-3 436.39 €
1641	Emprunts en euros	
040	Opérations d'ordre (transfert entre section)	0.00 €
28031	Amortissements	
021	Virement de la section de fonctionnement	275 900.29 €

Après avis de la commission compétente, le Conseil Municipal approuve la
 Décision Modificative n°1 du Budget Principal.

Décision du Conseil Municipal

Pour : 32
 Contre : 0
 Abstentions : 0

- ADOPTE -

Ont signé au registre les membres présents

Le Maire,



Marie-Noëlle Biguinet

Marie-Noëlle BIGUINET

Déposée en Sous-Préfecture le : 12 juillet 2023